

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE**  
**WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**ARRÊTÉ n° 2011/35**  
**Portant circulation alternée**  
**Rue du Bitzen**

**Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,**

Vu le code de la route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-18 et R. 411-25 à R. 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2542-1 à L. 2542-4 ;

Vu la demande expresse du SDEA du Bas-Rhin en date du 17 novembre 2011 ;

Considérant que les travaux effectués par le SDEA pour le remplacement d'un branchement AEP nécessite la mise en place d'une circulation alternée rue du Bitzen ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Entre le 21 et 25 novembre 2011, la circulation rue du Bitzen de la commune de Wintzenheim-Kochersberg, sera réduite à une voie, pour permettre le remplacement d'un branchement assainissement / eau potable.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. Le dépassement de tout véhicule, autre que des deux roues, est interdit.

**Article 3 :** Pendant la durée des travaux, la circulation alternée sera indiquée par des panneaux de type B15 et C18 et sera mis en place par le SDEA.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Truchtersheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 21 novembre 2011

Le Maire,  
Alain NORTH